

Séance du 29 novembre 2023

Président : M. DESEILLE François

Membres présents : M BERTHIER Christophe – M CHEVALIER Stéphane - M DAVID Bruno - M
MAGLICA Georges - M SAVONNET Bernard

Membres excusés : M REBSAMEN François ayant donné pouvoir à M DESEILLE François - M
BORDAT Pierre ayant donné pouvoir à M SAVONNET Bernard – Mme BONNERY Andrée

Objet de la délibération

1. Comptes-rendus des séances du Conseil d'Orientation et de Surveillance

1. 1. Compte-rendu du COS du 04 octobre 2023

1. Installation du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance a été informé des points suivants :

- **1. 1. Présentation du Crédit Municipal de Dijon et rôle du Conseil d'Orientation et de Surveillance**
 - 1.1.1. Réglementation
 - 1.1.2. Rôle du Conseil d'Orientation et de Surveillance
 - 1.1.3. L'autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
 - 1.1.4. Présentation du Crédit Municipal de Dijon

- **1. 2. Élections et composition de diverses instances**
 - 1. 2. 1. Installation – présentation du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance a, à l'unanimité :

1. 2. 2. Élection du Vice-Président

- Elu Monsieur François Deseille en qualité de Vice-Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Dijon

1. 2. 3. Désignation des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance siégeant à la Commission d'Appel d'Offres

- Elu Messieurs François Deseille, Christophe Berthier, Bruno David, Pierre Bordat et Bernard Savonnet en qualité de membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ainsi que Madame Andrée Bonnery et Messieurs Stéphane Chevalier et Georges Maglica en qualité de membres suppléants

1. 2. 4. Désignation des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance siégeant au Comité d'engagement et de suivi de la Trésorerie

- Approuvé la modification du seuil d'intervention du Comité d'engagement et de suivi de la Trésorerie en matière de prêts sur gages comme suit : Prêts sur gages Accord des prêts d'un montant de 20 001 € à 50 000 € par prêt ou par encours cumulé
- Désigné Monsieur Christophe Berthier comme administrateur titulaire pour siéger au Comité d'engagement et de suivi de la trésorerie et Monsieur Pierre Bordat en qualité d'administrateur suppléant

1. 2. 5. Désignation des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance composant le Comité d'Audit

- Désigné messieurs Bernard Savonnet et Christophe Berthier pour siéger au Comité d'Audit

1. 2. 6. Désignation du représentant du Conseil d'Orientation et de Surveillance à la Conférence Permanente des Caisses de Crédit Municipal

- Désigné le Vice-président du Conseil d'Orientation et de Surveillance et le Directeur général de l'établissement pour représenter le Crédit Municipal de Dijon auprès de la Conférence Permanente des Caisses de Crédit Municipal

1. 2. 7. Désignation des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance pour procéder aux contrôles des gages

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance a procédé à la désignation des administrateurs chargés de procéder au contrôle des gages pour le 4^{ème} trimestre de l'année 2023 mais aussi pour le 1^{er} trimestre de l'année 2024 comme suit :

4^{ème} trimestre 2023 : Messieurs Stéphane Chevalier et Bruno David

1^{er} trimestre 2024 : Messieurs Bernard Savonnet et Pierre Bordat

1. 2. 8. Présence d'un représentant du personnel aux réunions du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance a autorisé, à l'unanimité, un représentant du personnel du Crédit Municipal de Dijon à assister à toutes les réunions à venir, et a désigné Monsieur Serge BRUAND comme représentant titulaire du personnel et Madame Agnès DEGRANDCOURT comme représentante suppléante

- **1. 3. Autorisations permanentes données par le Conseil d'Orientation et de Surveillance à la Direction Générale**

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance a autorisé, à l'unanimité, M ASSELINEAU Grégoire, Directeur général du Crédit Municipal de Dijon et de manière générale :

- À rechercher auprès des établissements de crédit français ou étranger des emprunts,
- En négocier les conditions dans les limites et usages des pratiques financières,
- À signer les contrats d'emprunts avec les établissements de crédit français ou étranger.

Dans l'hypothèse où le Crédit Municipal de Dijon aurait des besoins de refinancement et où des emprunts seraient contractés, une information sera systématiquement faite au Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Autorisation d'ester en justice

Bien que le Code Monétaire et Financier n'impose pas que soient soumises à leur autorisation préalable les décisions relatives à la représentation en justice, certaines juridictions ne connaissant pas notre réglementation demandent que soit communiquée une copie de la délibération du Conseil d'Orientation et de Surveillance autorisant le Directeur à ester en justice ou à se défendre en justice.

Aussi afin de pouvoir rapidement, soit introduire une demande en justice, soit se défendre en cas d'assignation, sans avoir à attendre la réunion d'un prochain Conseil d'Orientation et de Surveillance, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance a autorisé, à l'unanimité, M ASSELINEAU Grégoire, Directeur général du Crédit Municipal de Dijon à représenter le Crédit Municipal de Dijon en Justice.

Autorisation permanente relative aux marchés publics

Article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales : « Le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat : [...] 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget [...]

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance a autorisé, à l'unanimité, M ASSELINEAU Grégoire, Directeur général de l'établissement à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de l'ensemble des marchés publics et des accords-cadres (fournitures courantes, prestations de service, prestations intellectuelles, travaux,...), ainsi que toute décision concernant leurs avenants y compris les avenants qui entraîneraient une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

M ASSELINEAU Grégoire, Directeur général, s'engage à rendre compte régulièrement aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance de l'utilisation de cette délégation.

En outre, en fin d'exercice, un tableau récapitulatif annuel des marchés publics passés et/ou en cours d'exécution sera communiqué aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance pourra, s'il le souhaite, modifier ou mettre fin à cette délégation à tout moment.

Placement de trésorerie

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance a autorisé, à l'unanimité, M ASSELINEAU Grégoire, Directeur général du Crédit Municipal de Dijon à effectuer des placements de trésorerie sur le(s) compte(s) ouvert(s) au nom de l'établissement ou tout autre placement sur des comptes à vue rémunérés, des comptes à termes et des comptes sur livret. Une information sera systématiquement faite au Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Les placements sur les parts sociales seront soumis pour accord au comité d'engagement et de suivi de la trésorerie (nouvelle nomination du comité d'engagement). Une information sera systématiquement faite au Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Tous les autres placements seront soumis à l'accord préalable du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

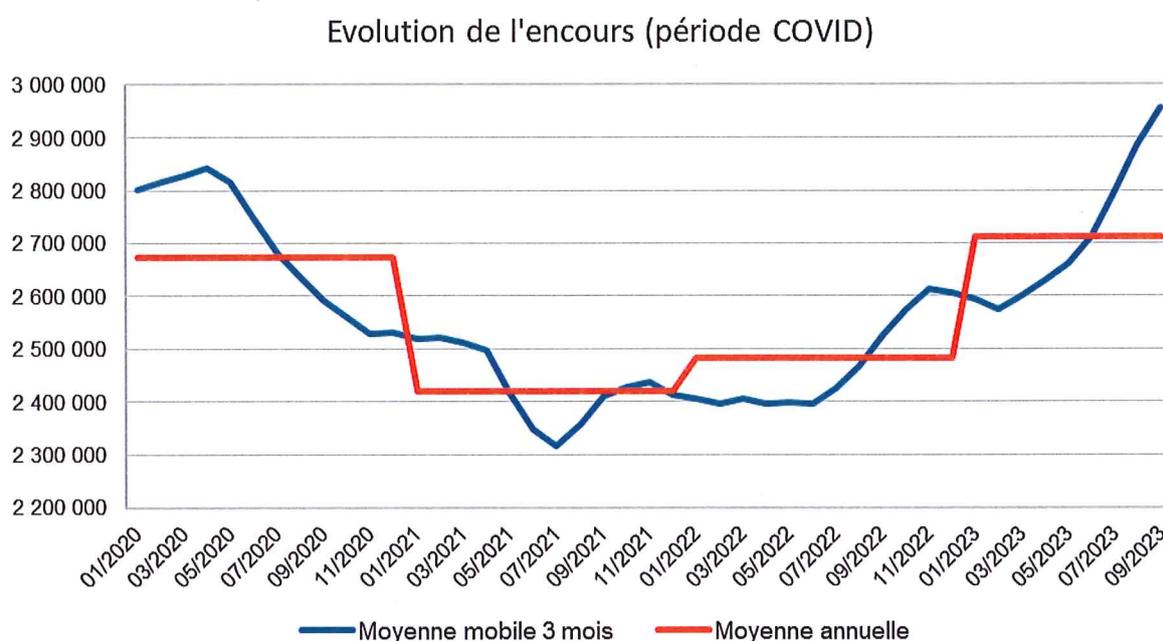
2. Compte-rendu du COS du 14 juin 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance a adopté, à l'unanimité le compte-rendu de sa séance du 14 juin 2023.

3. Politique financière et comptable de l'établissement

3. 1. Point d'actualité : activité prêt sur gages

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance a été informé de la situation de l'activité prêt sur gages comme suit :



Les principaux constats sont les suivants :

- Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'activité de prêt sur gages est particulièrement soutenue.
- L'encours a dépassé les 3 M€ pendant le mois de septembre 2023, progressant ainsi de + 0,4 M€ en 9 mois (+ 17%)
- Au 31/08/2023, l'augmentation se retrouve :
 - A la fois en nombre de contrats, avec 3.956 contrats en stocks au 31/08/2023, soit + 12% par rapport au 31/12/2022, et + 9% par rapport au 31/08/2022,
 - Et en encours gages, avec 2.954 K€ au 31/08/2023, soit + 15% par rapport au 31/12/2022, et + 16% par rapport au 31/08/2022.
- L'impact de l'opération « Ma Tante sur la Route des Grands Crus » sur l'encours est de 28 K€, n'expliquant que partiellement les chiffres présentés.

3. 2. Décisions modificatives 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance a approuvé à l'unanimité les décisions modificatives telles que présentées :

| <u>DEPENSES FONCTIONNEMENT</u> | | |
|--------------------------------|---------------------------|----------|
| Compte 612.000 000 | Rémunération du personnel | + 15 000 |
| | | + 15 000 |
| <u>RECETTES FONCTIONNEMENT</u> | | |
| Compte 702.000 000 | Intérêts prêts | + 15 000 |
| | | + 15 000 |

3. 3. Orientations budgétaires et comptables pour l'année 2024

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance a approuvé à l'unanimité les orientations budgétaires présentées telles que ci-après :

1. Sur le prêt sur gages :

- L'activité 2023 est en hausse soutenue portée notamment par le retour de l'inflation qui pèse sur le pouvoir d'achat, une remontée des taux d'intérêts des crédits à la consommation et un cours de l'or qui demeure élevé.
Un point d'activité fait l'objet d'une présentation spécifique lors du présent Conseil d'orientation et de surveillance. Néanmoins, il est précisé ici que l'encours, qui était de 2,5 M€ au 1^{er} janvier 2023, a dépassé les 3 M€ à la mi-septembre 2023 soit une hausse de + 20%.
- Par ailleurs, et conformément aux orientations stratégiques, notamment à celles de l'axe 1, l'établissement met en place des actions visant à renforcer sa présence dans le triangle Dijon / Dole / Beaune et poursuivra le développement des prêts sur gage de vins et spiritueux et de véhicules.
- En conséquence, il est proposé de tenir compte de ces facteurs de croissance de l'activité pour projeter une hausse des intérêts

2. Sur les prêts aux établissements publics

- Le Crédit municipal de Dijon a obtenu l'extension d'agrément aux associations et établissements publics en 2022.
- Depuis la remontée des taux d'intérêts, l'établissement est régulièrement sollicité par les autres Caisses de Crédit municipal pour des besoins de refinancement. En 2023, des prêts ont ainsi été accordés à Avignon et Strasbourg. Des discussions sont en cours avec les Caisses de Nancy et de Toulouse.
- Le développement de cette activité permettra de dégager des ressources supplémentaires qui seront inscrites au budget primitif.

3. Sur les placements de trésorerie

- La rapide remontée des taux touche tous les types de placements, de la rémunération des dépôts à vue aux produits de placement structurés.
- Le travail d'optimisation de la trésorerie disponible se prolongera 2024 afin de dégager là aussi des ressources supplémentaires qui seront inscrites au budget primitif.

4. Sur les charges d'exploitation

- L'établissement poursuivra en 2024 son effort de contention des charges d'exploitation.
- Néanmoins, le contexte inflationniste actuel doit être pris en compte pour établir les prévisions de dépenses, notamment sur les fluides mais également sur les charges générales de fonctionnement.
- L'effort sur la communication sera maintenu afin d'accompagner la reprise de l'activité observée depuis avril 2022. Un travail en commun avec les Caisses de Nancy, Strasbourg et Lille sur les actions de communication et le partage d'un slogan commun se prolongera en 2024 afin d'amplifier les collaborations au niveau du Très Grand Est.
- Par ailleurs, des crédits seront prévus pour l'organisation d'opérations d'itinérance dans le triangle Dijon / Beaune / Dole.
- Enfin, le recrutement d'un agent en anticipation du départ d'un appréciateur gages est prévu en milieu d'année et sera budgété.

5. Sur la section d'investissement

- La section d'investissement sera construite sur des hypothèses de renouvellement courant des immobilisations.

4. Politique normative de l'établissement

4. 1. Contrôle interne de 2nd niveau : point semestriel

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance a été informé du point semestriel portant sur le contrôle interne de 2nd niveau tel que présenté.

4. 2. Modification du schéma délégataire des prêts sur gages

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance a approuvé à l'unanimité les modifications du schéma délégataire d'octroi des prêts telles que proposées.

5. Marchés publics

5. 1. Point sur la délégation du COS au DG

Cette information a été portée à la connaissance des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

5. 2. Mutualisation – Adhésion de l'établissement au service commun métropolitain de la centrale d'achat – Signature d'une convention de mise en œuvre avec Dijon métropole - Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Dijon a, à l'unanimité :

- Décidé d'adhérer au service commun de la centrale d'achat de Dijon métropole ;
- Approuvé le projet de convention de mise en œuvre à signer avec Dijon métropole ;

- Autorisé le Directeur Général à signer la convention définitive ainsi que tout acte nécessaire à sa bonne exécution.

6. Divers

6. 1. Date des prochaines séances du COS

Il est proposé au Conseil d'Orientation et de Surveillance de fixer la date de sa prochaine séance comme suit :

- Mercredi 29 novembre 2023 à 14h30.

Cette information a été portée à la connaissance du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Il est demandé au Conseil d'Orientation et de Surveillance de bien vouloir adopter le compte rendu de sa séance du 04 octobre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Dijon a adopté, à l'unanimité, le compte-rendu de sa séance du 04 octobre 2023.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Côte d'Or.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vice-Président,

François DESEILLE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : - 7 DEC. 2023

